INFORMATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation

Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire

Sous-direction de la santé et de la protection animales

Bureau de l'identification et du contrôle du mouvement des animaux

Adresse : 251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : David NGWA-MBOT
Tél : 0149558576
Courriel institutionnel : bicma.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDSPA/N2009-8150

Date: 26 mai 2009

Abroge et remplace : néant
Nombre d'annexe : 0

Objet : Bilan de la délégation des missions de surveillance sanitaire du cheptel bovin aux groupements de défense sanitaire sur l'année civile 2008

Références :

- Art L. 201-1 et R. 201-1du Code rural,
- Arrêté du 15 septembre 2003 fixant les mesures techniques et administratives relatives à la prophylaxie collective et à la police sanitaire de la tuberculose des bovinés et des caprins,
- Arrêté du 22 février 2005 fixant les conditions sanitaires de détention, de circulation et de commercialisation des bovins,
- Arrêté du 22 avril 2008 fixant les mesures techniques et administratives relatives à la prophylaxie collective et la police sanitaire et de la brucellose des bovinés ;
- Note de service DGAL/SDSPA/N2008-8035 du 20 février 2008.

Résumé : Une augmentation du nombre de délégation des DDSV aux GDS, délégation des missions de surveillance sanitaire du cheptel bovin, est mesurée entre 2007 et 2008. Elle se traduit par un accroissement de la couverture géographique, une diversification des tâches confiées et une augmentation de l'enveloppe budgétaire consacrée par l'Etat.

Mots-clés : bilan – délégation – prophylaxie – ASDA – GDS

Destinataires

Pour information : DRAAF, DDSV, CGAEER, FNGDS,

Depuis 2003 les modalités de délégation des missions de surveillance sanitaire du cheptel bovin ont été harmonisées et formalisées par le biais d'instructions annuelles définissant le champ de délégation et le niveau de prise en charge par l'Etat. Un des axes du plan stratégique de la DGAl est de renforcer la capacité de maîtrise et de prévention sanitaire et phytosanitaire avec pour objectif de maintenir l'assise de l'action sanitaire et phytosanitaire sur des partenariats renforcés. Cet objectif se traduit de façon opérationnelle par la définition et la consolidation des délégations ainsi que par la mise en place de moyens d'évaluation. C'est dans ce cadre en cours de déploiement que le bilan de ces délégations a été effectué.

I - Déroulement de la récoltes des données

La note de service DGAL/SDSPA/N2008-8035 du 20 février 2008 demandait aux DDSV de renvoyer les copies des conventions de délégation. Un message en date du 17 novembre 2008 a rappelé la nécessité de renvoyer les copies des conventions pour le 20 décembre 2008. Un message de rappel ciblé en date du 12 février a été envoyé de la messagerie institutionnelle de la sous-direction de la santé et de la protection animales.

Sur 100 départements, 13 n'ont pas fourni d'éléments d'information relatifs à la délégation de la gestion administratives des prophylaxies collectives et relatifs à la gestion administrative des contrôles à l'introduction.
Sur 100 départements, 40 ont renvoyé des données partielles et 20 départements n'ont fourni aucun élément d'information relatifs à la délégation de l'édition et de la mise à disposition des ASDA.

Les difficultés rencontrées par certains services pour répondre à l'instruction initiale tiennent à plusieurs facteurs :

- l'absence de délai notifié dans l'instruction,
- la multiplicité des conventions signées avec le délégataire,
- un retard du délégataire dans la mise à disposition des bilans, retard consécutif à une inadéquation entre le déroulement de la campagne et un exercice budgétaire calé sur l'année civile conformément à la comptabilité publique,
- une tutelle parfois faiblement exercée notamment par l'absence d'utilisation des annexes prévues au modèle de convention de délégation de l'édition et de la mise à disposition des ASDA,
- peu d'outils disponibles pour les DDSV.

A noter le refus pour un délégataire de mettre à disposition les informations relatives aux coûts des missions.

II - Bilan

A - Champ de délégation et type de mission

Dans les résultats et les représentations graphiques suivants, chaque département est enregistré comme « déléguant « ou « potentiel déléguant », y compris lorsque plusieurs départements se regroupent pour confier la mission à un seul délégataire (convention unique).

L'accroissement de la délégation se poursuit en 2008 comme les années précédentes tant sur le nombre de tâches déléguées au sein d'un même département que sur le nombre de département ayant recours à la délégation : 7 départements supplémentaires ont signé une convention avec le GDS en 2008 portant à **90% de circonscriptions s'appuyant sur une délégation**. Plus précisément :

- 82% des DDSV délèguent la gestion administrative du contrôle à l'introduction contre 75% en 2007,
- 80% des DDSV délèguent la partie amont de la gestion administrative des prophylaxies contre 76% en 2007 et
- 49% des DDSV délèguent la partie aval de la gestion administrative des prophylaxies contre 44% en 2007.

Pour mémoire : 45 départements délèguent les 3 domaines en 2008. 75 départements ont fourni une convention relative l'édition et à la mise à disposition des ASDA dont 4 DDSV avec un autre délégataire que le GDS. 10 départements ont proposé dès 2008 une convention unique regroupant l'ensemble des missions notamment en y incluant l'édition et à la mise à disposition des ASDA. Une trentaine de départements étendent les missions déléguées au-delà du champ prévu par la note de service sus-citée principalement sur la gestion administrative des prophylaxies collectives des petits ruminants. Enfin 3 DDSV ont inclus le suivi de la vaccination contre la fièvre catarrhale ovine dans leur convention.

Les 2 cartes ci-dessous nous informent de la situation des délégations par département :

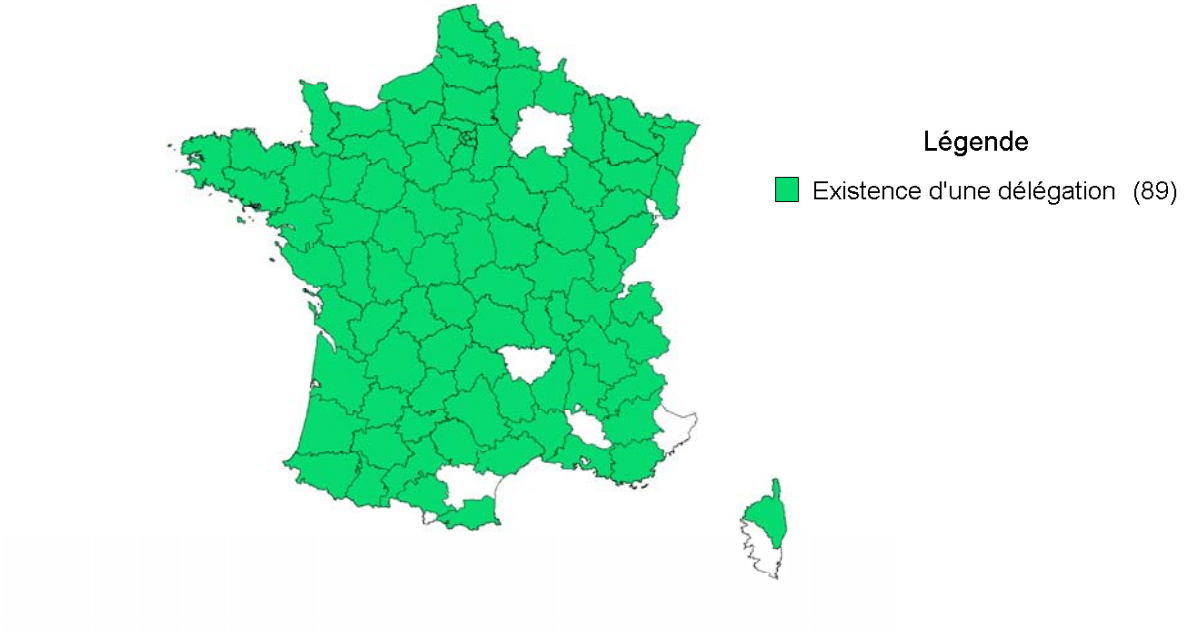


Figure 1 : Délégation de mission de gestion administrative de la surveillance sanitaire du cheptel bovin en 2008

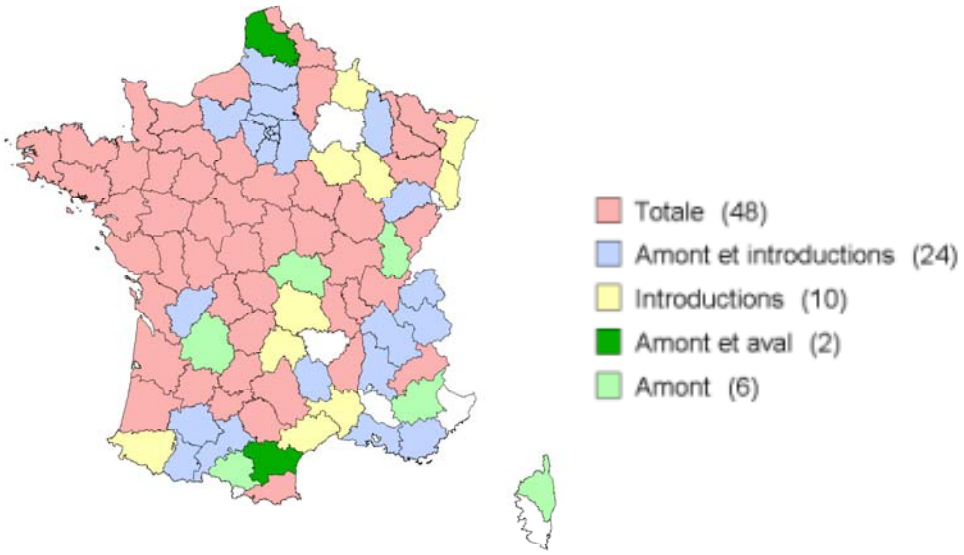


Figure 2 : Délégation par type de mission de la gestion administrative de la surveillance sanitaire du cheptel bovin en 2008

B - Aspects budgétaires

La progression du recours à la délégation se mesure également par une augmentation significative du montant annuel consacré par l'Etat à ces délégations sur le programme 206.

1- Délégation de la gestion administrative des prophylaxies collectives et du contrôle à l'introduction des bovins

La contribution de l'Etat relative à **la délégation de la gestion administrative des prophylaxies et du contrôle à l'introduction** des bovins, contribution calculée selon la formule de l'instruction, augmente de 38% entre 2004 et 2008. Cette délégation mesurée en enveloppe budgétaire **progresse de 9,5% par an** en moyenne comme le montre le tableau ci-dessous.

	2004	2005	2006	2007	2008
Contribution DGAl (€)	1 386 700	1 439 400	1 622 700	1 828 100	1 918 700
Progression (N/N-1) en %	ND	3,8	12,7	12,6	4,9

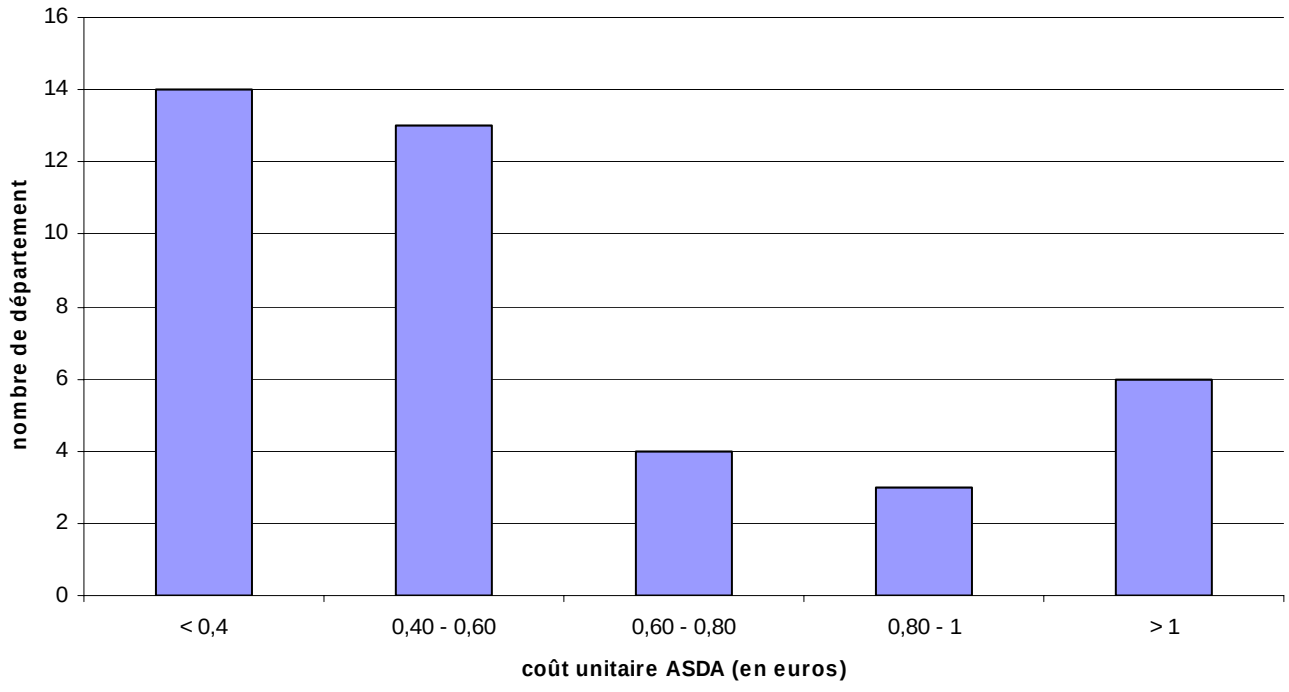
Figure 3 : Evolution annuelle de la contribution de l'Etat aux délégations départementales de mission de surveillance sanitaire du cheptel bovin (prophylaxies-contrôles à l'introduction)

La part prise en charge par l'Etat sur le coût de la délégation ne peut être calculée pour 2008 puisque le coût des missions n'a pas été mesuré. A titre indicatif, le rapport de mars 2008 du CGAAER relatif à ces délégations indique une prise en charge d'environ 30% sur 2007.

2- Délégation de l'édition, de l'impression et de la mise à disposition des ASDA

La contribution de l'Etat relative à l'édition et à l'impression des ASDA (0,04 € par document) représente en moyenne 8,5 % (sur 23 départements en 2008) du coût de la mission contre 7% en 2007. **Le coût de l'édition, de l'impression et de la mise à disposition des ASDA s'élève à 0,46 € en moyenne** (sur 40 départements).

Figure 4 :
Répartition du nombre de départements par classe de coût de l'ASDA en 2008



Alors que les éleveurs ont la responsabilité et la charge de l'identification de leurs animaux et de la qualification de leurs cheptels pour pouvoir commercialiser les animaux, ce graphique montre une grande variabilité du coût de la délégation relative à l'édition des ASDA, variabilité qui constitue **une inégalité de traitement entre les éleveurs.**
Une analyse plus fine des annexes prévues par la note DGAL/SDSPA/N2006-8260 du 13 novembre 2006 notamment des postes de dépense, permet d'expliquer partiellement cette variabilité par des modalités différentes de calcul de coût d'un département à l'autre. Par ailleurs s'il existe incontestablement un effet seuil lié à la masse critique du nombre d'ASDA à éditer, cette mission qui se décompose en tâches uniformes, ne nécessite aucune présence sur le terrain. La typologie d'élevage a donc peu d'impact sur le coût ramené à l'ASDA.

Pour l'exercice 2009 une évaluation du coût de l'ensemble des missions a été prévue par la note de service DGAL/SDSPA/N2009-8087 du 16 mars 2009. La remontée des informations notamment sur la gestion administrative des prophylaxies et du contrôle à l'introduction, est nécessaire au regard de la variabilité constatée et du coût plus important de cette délégation notamment pour l'éleveur.
Enfin dans un souci de simplification, il paraitrait intéressant de faire correspondre l'exercice budgétaire calé sur la campagne de prophylaxie à l'analyse comptable calée sur la comptabilité publique surtout si l'on tient compte de l'ensemble des délégations effectuées par les GDS notamment l'identification pour un certain nombre d'entre eux qui doit répondre aux mêmes exigences.

C - Aspects techniques

Le suivi technique, lorsqu'il existe, est globalement très succinct. La raison essentielle est que les outils de suivi de cette délégation ne sont pas toujours construits et encore moins mutualisés. Les DDSV sont en attente d'un manuel de méthode, manuel qui ne pourra être construit qu'après une définition précise du champ de délégation.
Toutefois une dizaine de départements a élaboré et annexé un cahier des charges à la convention de délégation. Ces départements utilisent le cahier des charges comme référentiel pour auditer le GDS conformément aux exigences de l'accréditation en cours.

En conclusion le recours à la délégation des missions de surveillance sanitaire du cheptel bovin progresse et se diversifie. Cette importance croissante nécessite à court terme la création d'outils d'évaluation et un exercice de tutelle renforcé, tant sur les aspects technique que financier.

Le Directeur Général Adjoint
Chef du service de la coordination
des actions sanitaires – CVO

Jean-Luc ANGOT